

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bouguenais, le 3 août 2020

ÉPIDÉMIE COVID 19 – RAPPEL DE LA NÉCESSITÉ DES GESTES BARRIERES

Vacances et fin de l'État d'urgence sanitaire ne signifient pas la fin de l'épidémie. La vigilance doit rester de mise car dans la Région des Pays de la Loire, la situation épidémique de la Mayenne est préoccupante* et une série de signes atteste d'une intensification de la circulation du virus. **Chacun doit contribuer, par son attitude, à éviter une recrudescence de l'épidémie.**

La Ville de Bouguenais souhaite rappeler aux habitants et usagers des services et équipements municipaux, la nécessité de respecter les gestes barrières pour limiter la circulation du virus.



Le port du masque et les règles de distanciation physique font partie des mesures de protection individuelle et collective.

Dans les équipements municipaux, le port du masque est obligatoire. Du gel hydroalcoolique est à disposition des usagers aux accueils. Elus et agents ont été sensibilisés aux gestes barrières, indispensables à leur protection et celle des usagers.

Et parmi les tubes indispensables de l'été, sans oublier celui de crème solaire, le flacon de gel hydroalcoolique est à glisser dans le sac pour une utilisation quand le lavage des mains est impossible ou en cas de fréquentation de lieux collectifs (transports, lieux de loisirs).

Quand porter le masque ?

- Dans les équipements municipaux
- Dans les transports en commun
- Dans les commerces, bars et restaurants
- Lors de rassemblements festifs
- A proximité de personnes à risque
- Sur les marchés de plein air de Bouguenais par arrêté municipal du 20 juillet
- Dans tous les cas, dès que la **distanciation physique d'1 mètre** n'est pas possible

*Source ARS Pays de la Loire

CONTACTS PRESSE

Direction Générale des Services – 02 40 32 29 27

Service Communication – 02 40 32 29 45 – communication@ville-bouguenais.fr